

## TITRE(S) VISE(S)

- Attestations de formation et de succès, le cas échéant, menant au renouvellement du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) et du certificat d'enseignement médical de niveau I :
  - Attestation de recyclage aux « techniques individuelles de survie » (R.TIS)
  - Attestation de recyclage à la « formation de base à la lutte contre l'incendie » (R.FBLI)
  - Attestation de recyclage à l' « enseignement médical de niveau 1 » (R.EM1)
- Fiches RNCP : [RS 5856](#) (CFBS) / [RS5923](#) (EM1)

## TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 24 juillet 2013 modifié](#), relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime et son [Annexe III, Appendice 1](#) (recyclage CFBS)
- [Arrêté du 29/06/2011 modifié](#) relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage et son [annexe II](#) fixant le programme de recyclage EM1
- [Arrêté du 24/07/2007 modifié](#) relatif à la formation « prévention et secours civiques - niveau 1 »

## FINALITE(S), OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines
- Permettre aux personnels embarqués de disposer d'une formation de recyclage afin de maintenir de bonnes conditions de sécurité, de pouvoir réagir efficacement en cas d'accident, d'avarie, de sinistre, d'abandon de navire

## PUBLIC(S) CONCERNE(S), CONDITION(S) D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- Toute personne embarquée sur un navire, soumis au code STCW, qui dispose d'un certificat CFBS et d'un certificat EM1 arrivant à échéance et dont la revalidation est requise
- Une attestation de visite médicale, en cours de validité, certifiée par un médecin des gens de mer, sera exigée à l'entrée en formation
- Prérequis formation :
  - Être titulaire et justifier des certificats correspondants à recycler (CFBS/EM1)
  - Être titulaire, le cas échéant, d'une attestation de formation à bord (TIS et FBLI) durant les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation de recyclage (si option Recyclage CFBS version courte\*)
  - Les candidat(e)s déjà titulaires d'un PSC1\*\* (de - 1 an) pourront être dispensé(e)s de 6 h de formation à la seule condition de présenter l'attestation originale correspondante
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : [isabelle.riou@cefcfm.fr](mailto:isabelle.riou@cefcfm.fr)

## CONDITIONS DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS & DU TITRE CORRESPONDANT

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575
- Avoir suivi, participé aux 3 modules de formation (\*\*sauf exception) et avoir atteint les normes de compétences minimales requises
- L'évaluation des compétences est effectuée en continu durant les exercices pratiques. La validation des compétences est soumise à l'obtention d'une note  $\geq$  à 10/20 à chaque UV ou module
- Certificat soumis à revalidation quinquennale (exception faite pour les personnels du secteur pêche et cultures marines)

## DUREE(S) DE LA FORMATION

- **29 h** (version longue) **ou 23 h** (version courte)
- Pour bénéficier de la version « courte », le candidat doit fournir l'Attestation de l'armement

## MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle équipée de matériel médical, bancards, trousse de premiers secours, mannequins ... (Recyclage EM1), salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, bâtiment-feu pour les exercices de lutte incendie ( Recyclage FBLI) et milieu marin (pleine mer) pour les exercices techniques de survie ( Recyclage TIS)
- Les équipements de protection feu, combinaisons d’immersion sont fournis durant la formation
- Possibilité de stage INTRA, fonction de la disponibilité des équipements
- de 6 à 16 stagiaires (maximum) selon modules (10 max. EM1, 12 max. FBLI, 16 max. TIS)

## PROGRAMME DE LA FORMATION

CONTENU	Durée	
	OPTION 1 : Sans formation préalable à bord (version longue)	OPTION 2 : Avec formation préalable à bord (version courte)
<b>Recyclage TIS</b> Enseignements théoriques et pratiques de survie en mer en cas d’abandon du navire	8 h	6 h
<b>Recyclage FBLI</b> Enseignements théoriques et pratiques formation de base de lutte à la lutte contre les incendies à bord	14 h	10 h
<b>Recyclage EM 1 (PSC1/6h, HPR/1h)</b> Enseignements théoriques et pratiques relatifs aux premiers secours élémentaires, à l’hygiène et à la prévention des risques à bord	7 h	7 h
<b>Total Recyclage C.F.B.S. + Recyclage EM1</b> (Recyclage EM 1 compris)	<b>29 h</b>	<b>23 h</b>
<b>Total Recyclage C.F.B.S. ( hors Recyclage EM 1)</b>	<b>22 h</b>	<b>16 h</b>

*Pour être dispensé du suivi d’une des U.V ou module il faut être titulaire de l’attestation correspondante et pouvoir justifier de la validité de ce titre*

## INTERVENANT(S)(ES)

- Formateur(trice)s, infirmier(ère)s ou médecins habilité(e)s (R.EM1)
- Formateur(trice) s pour adultes, experts en formation sécurité et survie, titulaires des attestations de formation et certificats TIS et CAEERS (R.TIS)
- Formateur(trice)s pour adultes, anciens Sapeurs Pompiers de Paris ou marins pompiers de la Marine Nationale, titulaires des attestations de formation et certificats FBLI et CQALI (R.FBLI)

## DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

## TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d’emploi, autre cas ...)